



ACCUSATO™
EMERGENCY BEACONS

MT620GR PLB

PERSONAL LOCATOR BEACON
BALISE DELOCALISATION PERSONNELLE



MANUEL D'INSTRUCTION

DÉTAILS DU PROPRIÉTAIRE:

Nom

Adresse

.....

Tel:

UIN (Hex ID) #

DISTRIBUÉ PAR:



www.navicom.fr

SOMMAIRE

DÉTAILS DU PROPRIÉTAIRE :	2
DISTRIBUÉ PAR :	2
INTRODUCTION	5
INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
POINTS FORTS DU BALISE MT620GR	5
GLOSSAIRE	6
FONCTIONNEMENT DE LA BALISE	7
LE SYSTÈME COSPAS-SARSAT	7
INFORMATIONS SUR LE RLS	8
ENREGISTREMENT ET TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ	9
ENREGISTRER VOTRE PLB	9
TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UN PLB	10
CONTACTS POUR L'ENREGISTREMENT	10
PRÉVENIR UNE ACTIVATION ACCIDENTELLE	11
CONTACTS POUR SIGNALER UNE ACTIVATION	12
NUMÉROS DE CONTACT	12
ÉLÉMENTS DU PLB	13
COMPOSANTS ET FONCTIONS DU PLB	14
CONDITIONS D'UTILISATION ET DE STOCKAGE	14
UTILISATION	14
STOCKAGE	15
ENTRETIEN	15
REEMPLACEMENT DE LA BATTERIE	16
TEST DE VOTRE BALISE PLB	17
PROCÉDURE DE TEST AUTOMATIQUE GÉNÉRAL	17
SCHÉMA D'INDICATION DU TEST AUTOMATIQUE GÉNÉRAL	19
PROCÉDURE DE TEST GNSS	20
SCHÉMA D'INDICATION DU TEST GNSS	21
ACTIVATION DE LA BALISE PLB	22
CONDITIONS IDÉALES D'ACTIVATION	22
APPLICATION ACCUSAT CONNECT	23
ACCUSAT CONNECT	23
INTERPRÉTATION DE VOTRE MT620GR	23
LES BONNES PRATIQUES D'UTILISATION DE VOTRE BALISE PLB	26
PROCÉDURE D'ACTIVATION DE LA BALISE PLB	27
INDICATEURS D'ACTIVATION DE LA BALISE PLB	27

DÉSACTIVATION DU MT620GR.....	28
EN CAS D'ÉCHEC DE LA DÉSACTIVATION :	28
TRANSPORT / VOYAGE AVEC LES PLB.....	29
MISE AU REBUT	29
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES.....	30
MODES DE FONCTIONNEMENT	30
FONCTIONNEMENT	30
COSPAS-SARSAT	31
BATTERIE	31
CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES.....	31
RÉCEPTEUR GNSS/GALILEO	32
AUTRES FONCTIONNALITÉS.....	32
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ EUROPÉENNE.....	32
CONFORMITÉ AUX ARTICLES 10(2) ET 10(10).	33
RÉFÉRENCES.....	35
AVERTISSEMENTS ET INFORMATIONS.....	36
MENTION RELATIVE AUX DROITS D'AUTEUR	36
AVERTISSEMENT.....	36
GARANTIE GME CONTRE LES DÉFAUTS POUR LES CLIENTS AUSTRALIENS.....	36
DURÉE DE GARANTIE	39

INTRODUCTION

Félicitations pour l'acquisition de votre nouvelle balise de localisation personnelle Accusat Pocket Series (PLB). Dotée de la technologie GNSS, la GME Accusat MT620GR fait partie des balises satellites numériques 406 MHz les plus avancées actuellement disponibles. Grâce à la nouvelle technologie de génération de fréquences numériques, GME propose une nouvelle gamme de balises de localisation performantes 406 MHz, abordables et homologuées à l'échelle mondiale.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La balise GME MT620GR a été conçue pour être utilisée en situation de détresse, lorsque toute autre possibilité de communication est absente. Elle peut vous sauver la vie, ainsi que celle des personnes qui vous accompagnent, en facilitant un sauvetage aérien, terrestre ou maritime jusqu'à votre emplacement précis. Les balises sont un excellent moyen d'augmenter la sécurité lors de vos sorties en plein air ou dans des zones isolées.

Les balises MT620GR sont entièrement étanches et ne coulent pas dans l'eau, ce qui les rend idéales pour une utilisation aussi bien sur terre qu'en mer ou dans l'aviation.

La balise de localisation personnelle (PLB) diffère nettement d'une balise EPIRB, le choix de l'une ou l'autre dépendant de votre situation et de vos besoins spécifiques. La MT620GR PLB n'est pas conçue pour une utilisation en immersion prolongée. Toutefois, si vous devez l'utiliser dans l'eau, veillez à maintenir l'antenne en position verticale et hors de la surface, et assurez-vous que le récepteur GNSS soit bien dégagé avec une vue directe sur le ciel.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA BALISE MT620GR

- Compatible avec le service de retour (RLS).
- Application Accusat Connect (Android & iOS).
- Récepteur GNSS (Système mondial de navigation par satellite).
- Autonomie de la batterie jusqu'à 7 ans*
- Lumière stroboscopique haute visibilité et avertisseur sonore.
- Prête à l'emploi, sans délai d'activation.
- Conception légère, compacte et résistante.
- Transmission numérique 406 MHz, puissance de 5 watts, avec signal de repérage 121,5 MHz.
- Fonctionne partout dans le monde via COSPAS-SARSAT.
- Homologations nationales et internationales.
- Flottante et étanche (au-delà de la norme IP67).

- Activation simple en deux étapes.
- La balise MT620GR PLB est fournie avec une dragonne et son manuel d'utilisation.
- Compatible NFC pour le partage de données avec une application Android ou iOS.
- Voyant de retour indiquant la réception du message de détresse.
- Convient aux usages aéronautiques et terrestres.



Pour consulter les certificats d'homologation, veuillez visiter
<https://www.gme.net.au/beacon-information>

Glossaire

Cette rubrique propose la liste des acronymes utilisés dans ce manuel, accompagnés de leur signification ou description.

Terme	Définition
APP	Logiciel optionnel à installer sur un smartphone via l'Apple Store ou Google Play Store
COSPAS-SARSAT	Système international de recherche et sauvetage assisté par satellite, permettant de détecter et localiser les balises radio déclenchées en situation de détresse.
DECLARATION DG	Déclaration relative aux marchandises dangereuses
EPIRB	Radio-balise de localisation d'urgence
GALILEO	Système mondial de navigation par satellite (GNSS), développé par l'Union européenne.
GNSS	Système mondial de navigation par satellite
IATA	Association internationale du transport aérien
LUT	Terminal utilisateur local
MCC	Centre de contrôle de mission
NFC	Communication en champ proche
PLB	Balise de localisation personnelle
RCC	Centre de coordination des secours
RLS	Service de retour de liaison
RLM	Message de retour de liaison
UIN	Numéro d'identification unique

FONCTIONNEMENT DE LA BALISE PLB

Votre balise personnelle MT620GR est un émetteur radio numérique autonome de 406 MHz, conçu pour envoyer un signal de détresse reconnu à l'échelle internationale sur une fréquence surveillée par le système satellite COSPAS-SARSAT. La MT620GR possède un code d'identification unique, enregistré dans une base de données mondiale des balises 406 MHz, permettant d'identifier immédiatement son propriétaire en cas d'urgence. Elle est également dotée d'une lumière haute performance à semi-conducteurs, d'un signal sonore et d'un signal de repérage VHF à 121,5 MHz pour guider les secours jusqu'à votre position précise.

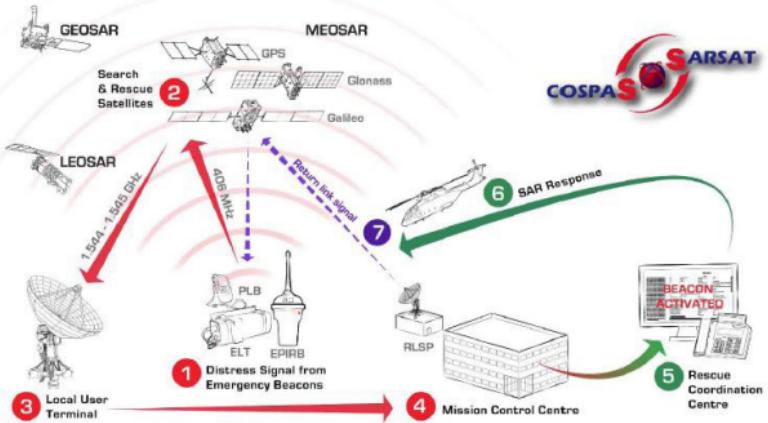
Le MT620GR est également équipé d'un récepteur GNSS intégré qui, une fois activé, détermine automatiquement une position afin que la latitude et la longitude de la balise puissent être transmises avec l'identifiant personnel et le signal d'urgence. Le récepteur GNSS capte également les messages RLS du système satellite Galileo, indiquant que votre message de détresse a bien été reçu.

La section suivante détaille comment votre balise PLB utilise le système COSPAS-SARSAT pour localiser précisément votre position en situation d'urgence.

A PROPOS DU SYSTÈME COSPAS-SARSAT

Le COSPAS-SARSAT est un système international et humanitaire de recherche et de sauvetage qui s'appuie sur des satellites pour détecter et localiser les balises de détresse utilisées par les navires, les avions ou les particuliers. Ce système repose sur un réseau de satellites, de stations au sol, de centres de contrôle de mission et de centres de coordination de sauvetage.

Lorsqu'une balise de détresse est activée, son signal est capté par un satellite puis transmis à la station terrestre la plus proche. Cette station, appelée Terminal Utilisateur Local, analyse le signal et détermine la position d'origine. Cette position, avec les données d'identification et autres informations sur la balise, est ensuite envoyée à un centre de contrôle de mission. Le centre de contrôle transmet alors un message d'alerte au centre de coordination des secours compétent, en fonction de la localisation géographique de la balise. Si la balise se trouve dans la zone de responsabilité d'un autre pays, l'alerte est transférée au centre de contrôle de ce pays. Le récepteur GNSS de la balise détecte aussi les messages RLS du système satellite Galileo, confirmant la réception du signal de détresse. Le système COSPAS-SARSAT est une ressource précieuse pour la sécurité des navigateurs et des aviateurs, inimaginable avant l'ère spatiale. Grâce à une balise 406 MHz, un message de détresse peut être envoyé aux autorités compétentes, partout sur terre et à tout moment, 24h/24, 365 jours par an.



INFORMATIONS SUR LE RLS

Cette balise intègre la fonctionnalité Return Link Service (RLS). Le RLS signale à l'utilisateur que le système Cospas-Sarsat a localisé le signal de détresse émis par la balise activée et qu'il est transmis aux autorités compétentes pour la recherche et le sauvetage (SAR). Cela ne signifie PAS qu'une opération de recherche et de sauvetage a déjà été organisée ou lancée, mais seulement que l'alerte de détresse a bien été reçue par le système Cospas-Sarsat et qu'elle est en cours de transfert vers les agences SAR appropriées.

Le service RLS est conçu pour envoyer une confirmation à l'utilisateur de la balise en moins de 30 minutes après son activation (le délai réel est généralement plus court). L'alerte de détresse envoyée aux autorités de recherche et de sauvetage (SAR) est indépendante de l'indication de confirmation RLS sur la balise et peut même être transmise avant celle-ci. Les spécifications du RLS sont détaillées dans le Document de Définition du Service Galileo SAR :

(<https://www.gsc-europa.eu/sites/default/files/sites/all/files/Galileo-SAR-SDD.pdf>).

La fonction RLS est optionnelle et peut ne pas être autorisée dans certains pays ou pour certains types de balises. Vous pouvez consulter la page « Où acheter une balise compatible RLS ? »

(<https://cospas-sarsat.int/en/beacon-ownership/rls-enabled-beacon-purchase>) pour consulter les informations les plus récentes sur la prise en charge nationale de la fonction RLS.

Cospas-Sarsat recommande fortement d'enregistrer correctement votre balise. L'enregistrement ne peut se faire que dans le registre géré par le pays correspondant au « code pays » programmé électroniquement dans la balise

Base Internationale d'Enregistrement des Balises (IBRD) (<https://www.406registration.com/>) si votre pays utilise l'IBRD pour les enregistrements. Par exemple, une balise avec un code pays français ne peut être enregistrée que dans le registre national français. En revanche, les détenteurs de balises codées en Belgique doivent les enregistrer via l'IBRD. Le code pays figure dans le numéro d'identification unique de la balise (UIN, également appelé identifiant Hexa), utilisé lors de l'enregistrement. Consultez la page Contacts pour l'enregistrement des balises (<https://www.406registration.com/countriessupported.aspx>) afin de connaître les modalités d'enregistrement selon votre pays.

ENREGISTREMENT ET TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Votre balise de détresse MT620GR est programmée avec un code d'identification unique qui sera transmis en cas d'urgence.

Il est impératif d'enregistrer votre balise MT620GR afin que les autorités puissent accéder rapidement à vos informations lors de la détection de la balise.

L'enregistrement permet également d'identifier vos contacts d'urgence. En cas d'activation accidentelle, les autorités pourront vous joindre pour confirmer ou annuler l'alerte de votre balise.

ENREGISTRER VOTRE BALISE

L'enregistrement de votre PLB satellite 406 MHz auprès de la section d'enregistrement de votre autorité nationale est important et désormais obligatoire dans la plupart des pays en raison de la nature d'alerte globale du système COSPAS-SARSAT.

- Remplissez les formulaires d'inscription du propriétaire : ces formulaires sont généralement fournis avec votre package PLB. Vous pouvez également contacter votre autorité nationale pour accéder aux formulaires appropriés, qui sont souvent disponibles en ligne. Les informations fournies lors de l'enregistrement sont utilisées uniquement à des fins de recherche et de sauvetage.
- Envoyez par courrier, fax ou e-mail votre formulaire d'inscription du propriétaire à votre autorité nationale. Si vous devez utiliser la PLB immédiatement, il est recommandé de faxer ou d'envoyer par e-mail le formulaire dûment rempli.
- Vous pouvez compléter l'enregistrement Français de votre PLB en ligne sur : <https://register406.cnes.fr> et demandez un compte « exploitant » afin d'enregistrer votre balise

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE PLB

En cas de transfert de propriété de votre balise PLB, vous devez informer votre autorité nationale par e-mail, fax, courrier, téléphone ou en ligne en communiquant les informations suivantes :

- Nom du nouveau propriétaire.
- Adresse du nouveau propriétaire.

Le nouveau propriétaire doit également fournir à son autorité nationale toutes les informations demandées sur le formulaire d'enregistrement. Cette responsabilité incombe à chaque nouveau détenteur.

CONTACTS POUR L'ENREGISTREMENT

Utilisateurs en Australie	Utilisateurs Français
<p>Service d'enregistrement des balises, Autorité australienne de la sécurité maritime GPO Box 2181, Canberra ACT 2601 En ligne: www.beacons.amsa.gov.au Courriel: ausbeacon@amsa.gov.au Télécopie locale: 1800 406 329 International: +61 2 9332 6323 Téléphone local: 1800 406 406 International: +61 2 6279 5766.</p>	<p>FMCC COSPAS/SARSAT, CNES-BPI 903 18, Avenue Edouard Belin 31401 TOULOUSE Cedex 09 - FRANCE Site Internet : https://registre406.cnes.fr Email : fmcc@cnes.fr Téléphone : +33(0)5 61 27 46 36</p>

Vérifiez que vos informations sont à jour. Prévenez votre autorité nationale en cas de changement de propriétaire de la balise.

Autres régions : veuillez contacter le distributeur de votre pays. Si votre balise possède un code pays étranger ou si vous ignorez le code utilisé, demandez conseil. Contactez l'autorité compétente à l'un des numéros indiqués ci-dessus, ou rendez-vous sur :
<https://www.406registration.com/>

PRÉVENTION D'UNE ACTIVATION ACCIDENTELLE

Les autorités considèrent le signal émis par une balise PLB comme un appel de détresse et y réagissent en conséquence. Il incombe donc à chaque propriétaire de PLB de veiller à ce qu'elle ne soit jamais activée par inadvertance, ni dans des circonstances ne nécessitant pas son usage.

REMARQUE : Il est essentiel de stocker et de manipuler les balises PLB avec soin. La plupart des transmissions accidentelles surviennent à cause d'un rangement inadapté ou du fait de ne pas avoir complètement désactivé un ancien modèle avant de s'en débarrasser.

La MT620GR n'émettra pas de signal avant environ 50 secondes après son déclenchement, vous laissant ainsi un court laps de temps avec des avertissements visuels et sonores. Si la balise clignote ou émet un bip pendant qu'elle est transportée ou rangée, il est encore possible de la désactiver sans envoyer de signal de détresse. En cas de doute, il est recommandé d'informer les autorités locales de l'incident.

Pour réduire le risque d'activation accidentelle, il est recommandé aux propriétaires de balises personnelles de porter une attention particulière aux points suivants :

1. Respectez les procédures d'auto-test
2. Expliquez à vos compagnons de voyage comment et quand utiliser correctement la balise.
3. Évitez de ranger la balise dans un endroit exposé au soleil en continu: cela pourrait entraîner une température interne supérieure à la limite de stockage de +70°C. Un stockage prolongé dans ces conditions risque de réduire l'autonomie de la batterie, d'altérer les performances ou d'endommager les plastiques par exposition excessive aux UV.
4. Ne laissez pas les enfants manipuler la balise.

CONTACTS POUR SIGNALER UNE ACTIVATION

Si vous pensez qu'une balise PLB a été déclenchée par erreur, il est ESSENTIEL de l'éteindre et d'en informer immédiatement le Centre de Coordination des Secours de votre Autorité Nationale afin d'éviter une recherche inutile.

Lors de la déclaration, veuillez fournir les informations suivantes :

- Identifiant HEX à 15 caractères, inscrit sur l'appareil (ex. « HEX ID : XXXXXXXXXXXXXXXXX »).
- Date, heure et durée de l'activation.
- Raison de l'activation.
- Emplacement au moment de l'activation.

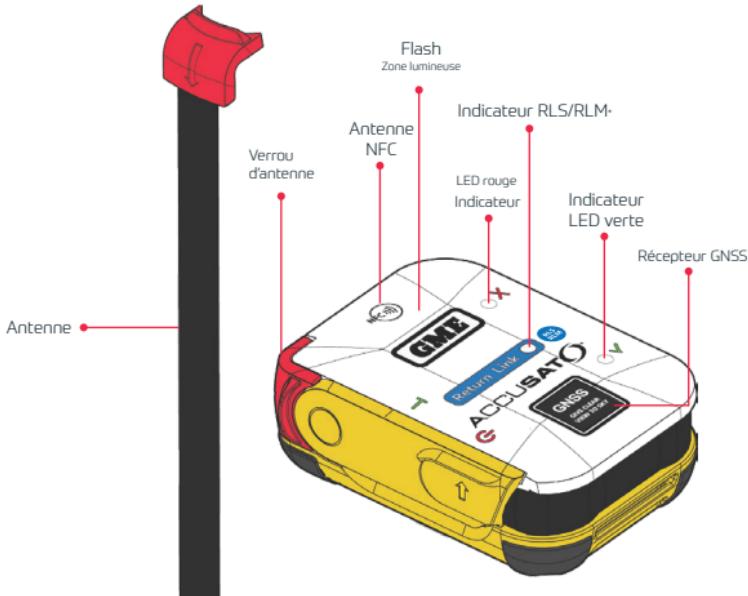
Les autorités de recherche et de sauvetage ne sanctionneront pas le propriétaire ou l'opérateur d'une balise en cas de déclenchement accidentel avéré.

NUMÉROS DE CONTACT :

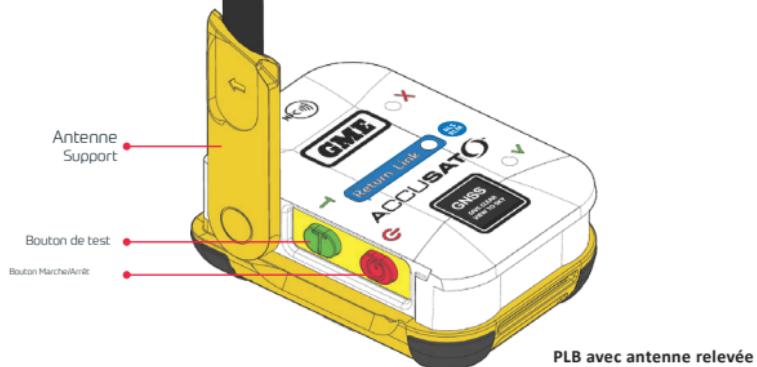
Pays	Numéro de contact
France	+33(0)5 61 27 46 36
Australie	1800 641 792
Nouvelle-Zélande	0508 472 269
Royaume-Uni	01326 211 569

Éléments du PLB

Les illustrations ci-dessous présentent les principales parties du PLB avec l'antenne repliée (non déployée) et relevée (déployée).



PLB avec antenne repliée



PLB avec antenne relevée

-REMARQUE : certains des premiers modèles peuvent être fournis uniquement avec la mention « RLS », correspondant à l'indicateur RLS et RLM. Le fonctionnement de l'indicateur reste identique dans les deux cas. Veuillez consulter le tableau « INDICATEURS D'ACTIVATION DE LA PLB » à la page 27.

Éléments et Fonctions du PLB

Le tableau ci-dessous présente les différentes fonctions des composants spécifiques du PLB.

Élément	Fonction
Antenne	S'enroule autour du PLB, protégeant les boutons Test et Marche/Arrêt contre les chocs et les déclenchements accidentels.
Verrou d'antenne	Maintient l'antenne en position verrouillée. Une fois déverrouillée, l'antenne peut être relevée, donnant accès aux boutons Test et Marche/Arrêt .
Récepteur GNSS	Emplacement de l'antenne du récepteur GNSS. Veillez à ce que le récepteur GNSS soit libre de tout obstacle et bien exposé au ciel.
Indicateur LED vert	Témoin visuel de l'activité du PLB.
Antenne NFC	Emplacement de l'antenne NFC permettant la connexion entre votre PLB MT620GR et votre smartphone utilisant l'application AccuSAT Mobile
Bouton Marche/Arrêt	Active le PLB après un appui de 2 secondes. Éteint le PLB après un appui de 5 secondes.
Indicateur LED rouge	Témoin visuel de l'activité du PLB.
Indicateur RLS/RLM (bleu)	Indicateur visuel du statut du service de liaison retour.
Flash lumineux	S'active lorsque le PLB est allumé, ainsi qu'au début de chaque auto-test.
Bouton de test	Permet de lancer le test du PLB. Pour plus d'informations, consultez la section « Test de votre PLB ».

CONDITIONS D'UTILISATION ET DE STOCKAGE

UTILISATION

- Le PLB MT620GR est conçu pour fonctionner au moins 24 heures.
- Il est recommandé d'utiliser le PLB à une température comprise entre -20°C et +55°C (-4°F à +131°F).

STOCKAGE

- Le MT620GR PLB doit être conservé à une température comprise entre -30°C et +70°C (-22°F à +158°F).**
- Évitez tout contact avec des produits chimiques et des solvants organiques, tels que :
 - Carburant
 - Huile moteur
 - Gaz d'échappement
 - Crème pour les mains
 - Crème solaire
 - Peinture
 - Produit anti-insectes

ENTRETIEN

Le MT620GR PLB ne nécessite généralement pas d'entretien. Cependant, il est conseillé de suivre régulièrement les étapes ci-dessous afin de garantir que votre balise soit prête à fonctionner en cas de besoin :

- Testez la balise PLB selon les intervalles recommandés. Pour plus d'informations, consultez la section « Test de la balise PLB ».
- Veillez à rincer la balise et son étui à l'eau douce après tout contact avec de l'eau salée, la pluie ou des eaux d'inondation. Laissez sécher complètement avant de les ranger.
- Assurez-vous que l'appareil n'a pas dépassé sa date de péremption.
- Vérifiez l'état général du MT620GR PLB et assurez-vous qu'il n'a subi aucun dommage ou signe de détérioration.
- Pour l'entretien, nettoyez la balise avec un chiffon humide (l'eau tiède convient) puis laissez-la sécher.



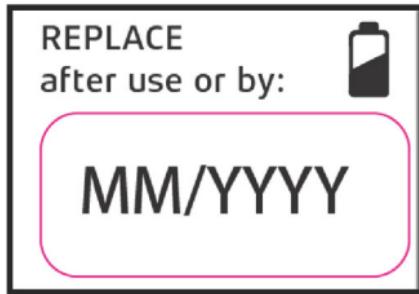
REMARQUE NE JAMAIS OUVRIR VOTRE BALISE PLB.

Votre balise PLB ne contient aucune pièce pouvant être entretenue par l'utilisateur. Toute ouverture de la balise annulera la garantie.

REEMPLACEMENT DE LA BATTERIE

Le MT620GR est équipé de la toute dernière technologie de batterie lithium primaire haute capacité. Ces batteries non rechargeables sont conçues pour fonctionner dans une plage de température allant de -20°C à +55°C (-4°F à +131°F).

Les batteries ont une durée de vie limitée, et votre balise pourrait ne plus fonctionner pleinement si leur date de remplacement, fixée à 7 ans et clairement indiquée sous l'étiquette du livret au bas de l'appareil, est dépassée.



Avant d'atteindre cette date, prévoyez de renvoyer votre balise PLB pour entretien. Ce service comprend le remplacement de la batterie et des joints toriques, le test de l'étanchéité et des propriétés électriques, ainsi qu'un contrôle de l'intégrité générale de l'appareil.

Si, lors de l'auto-test, les voyants rouges et verts clignotent simultanément trois fois, cela signale que la capacité de la batterie pourrait être insuffisante pour garantir un fonctionnement continu de 24 heures. Il est conseillé de faire procéder rapidement à l'entretien et au remplacement de la batterie de votre PLB.



REMARQUE

Les batteries du MT620GR ne peuvent pas être remplacées par l'utilisateur. Le remplacement de la batterie exige que la balise soit envoyée dans un centre de service agréé par le fabricant. Le remplacement des batteries suite à leur expiration ou leur utilisation n'est pas couvert par la garantie du produit.

En cas de doute sur la capacité de fonctionnement du PLB, contactez votre revendeur local, un centre de service agréé ou le support client GME (GME Pty Ltd, PO Box 96, Winston Hills NSW 2153, Australie ; Tél. : (02) 8867 6000, Fax : (02) 8867 6199, Email : servadmin@gme.net.au) pour obtenir des conseils.

TEST DE VOTRE BALISE PLB

En testant votre balise PLB, vous vous assurez qu'elle fonctionne parfaitement, surtout avant un long déplacement. Cette section présente les deux tests que vous pouvez réaliser sur votre MT620GR PLB.

- **Test d'autodiagnostic général**

Vérifie l'intégrité du message numérique et de la mémoire, la puissance RF des porteurs 121,5 MHz et 406 MHz, la communication avec le récepteur GNSS, ainsi que l'état de la batterie.

- **Autotest GNSS**

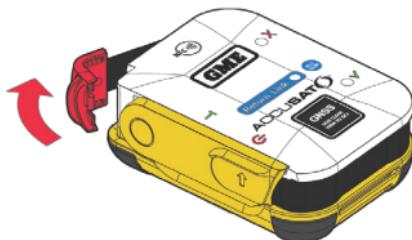
Active le récepteur GNSS, effectue la localisation en temps réel et transmet les coordonnées dans le message d'autotest numérique.

Les sections suivantes décrivent en détail les procédures de ces tests.

PROCÉDURE D'AUTOTEST GÉNÉRAL

Suivez les étapes ci-dessous pour réaliser un autotest de votre PLB :

1. Appuyez sur le loquet de l'antenne situé en haut du PLB pour libérer l'antenne. Consultez l'image ci-dessous.



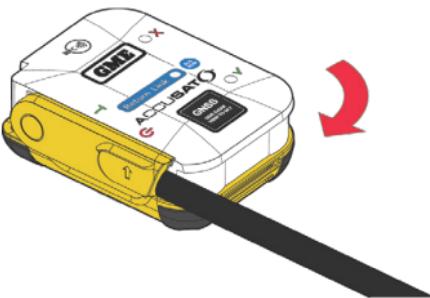
REMARQUE

- GME recommande de ne pas dépasser 2 autotests par mois.

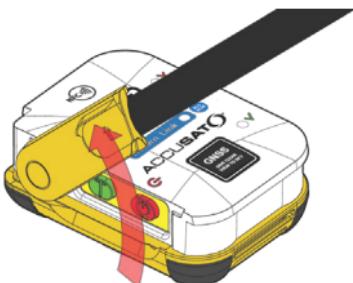
Évitez de multiplier les essais, car chaque test consomme de la batterie.

ATTENTION : Les tests doivent être effectués dans les cinq premières minutes de chaque heure.

2. Deployez l'antenne jusqu'à ce qu'elle soit complètement allongée.



3. Relevez l'antenne jusqu'à ce qu'elle s'enclenche en position, formant un angle droit perpendiculaire au boîtier de la balise.



4. Appuyez brièvement sur le **bouton Test** (portant la mention « T ») pour lancer le test.



- a. Le flash du stroboscope s'allume brièvement pour signaler le début du test.
- b. Pendant le test, la LED verte clignote deux fois pour indiquer que l'émission RF des fréquences 121,5 MHz et 406 MHz est active.¹⁹
- c. Puis, un long clignotement vert indique que le test est réussi.

Consultez le tableau ci-dessous dans la section « Schéma général d'indication d'autotest ».

SCHÉMA GÉNÉRAL D'INDICATION D'AUTOTEST

Indicateur visuel	Description	Indication
	Flash lumineux court au début du test.	Le PLB effectue un autotest général.
OU		
	Flash lumineux prolongé accompagné d'une LED rouge au démarrage du test.	Le PLB effectue un autotest général. Toutefois, ce PLB a déjà été activé précédemment. Veuillez contacter GME
	Les voyants rouges et verts clignotent simultanément trois fois, chaque clignotement étant associé à un bip aigu.	pour obtenir des conseils. Le PLB effectue un autotest général, mais il a détecté que la capacité de la batterie est insuffisante pour une utilisation continue de 24 heures. Limitez les autotests à la fréquence recommandée afin de préserver la batterie. La fonctionnalité RLS est activée
	1 LED bleue clignote	
	2 flashes de LED verte ou rouge et 2 bips aigus ou graves pendant le test indiquent l'état des signaux 121,5 MHz et 406 MHz.	• 1ère LED verte, bip aigu : 121,5 MHz émis. • 1ère LED rouge, bip grave : 121,5 MHz non émis. • 2e LED verte, bip aigu : 406 MHz émis. • 2e LED rouge, bip grave : 406 MHz non émis. Une longue impulsion verte avec un bip aigu indique que la balise a réussi tous les tests
	Longue impulsion de la LED verte accompagnée d'un bip à la fin	<small>et peut être utilisée en toute sécurité.</small>
	Longue impulsion de la LED rouge et bip final	Une longue impulsion rouge accompagnée d'un bip grave indique que la balise a échoué à un ou plusieurs tests et peut nécessiter une intervention. Veuillez contacter GME pour obtenir de l'aide.

PROCÉDURE D'AUTO-TEST GNSS

Un autotest GNSS vous permet de vérifier l'acquisition complète des satellites GNSS de votre PLB. Il est conseillé d'effectuer ce test jusqu'à deux fois par an. Au-delà de deux tests annuels, ce n'est pas recommandé car chaque vérification utilise la batterie.

Alors que l'autotest général vérifie le circuit du récepteur GNSS, le test complet inclut également le fonctionnement de l'antenne GNSS spéciale.



Comme le test GNSS consomme beaucoup plus d'énergie qu'un autotest classique, choisissez un endroit ayant une bonne visibilité sur le ciel dégagé. Une acquisition rapide des satellites permet un test plus court et réduit la consommation de la batterie du PLB.

1. Réalisez les étapes 1 à 3 du « test général ».
2. Appuyez et maintenez le bouton Test (indiqué par « **T** ») pendant 4 secondes. Lorsque le voyant vert s'allume, relâchez le bouton Test.
3. Votre balise continuera à faire clignoter le voyant rouge et à émettre des bips pendant la recherche de satellites. Cette opération peut durer jusqu'à 5 minutes selon le nombre et la position des satellites détectés. Notez qu'aucun signal de détresse n'est envoyé lors de ce test.
4. Une fois la position GNSS obtenue, le voyant vert clignotera 8 fois accompagné d'une mélodie pour indiquer le succès du test, et un message de test automatique comportant la localisation réelle sera transmis.

Pour plus d'informations sur le système d'indication du test GNSS, consultez le « Système d'indication du test automatique GNSS » ci-après.

Système d'indication d'auto-test GNSS

Indicateur visuel	Description	Signalisation
	Brève impulsion verte après avoir appuyé et maintenu le bouton de test pendant	Relâchez immédiatement le bouton de test : la balise effectue alors un autotest GNSS. Pendant la
	4 secondes. La LED rouge clignote et le signal sonore interne retentit toutes les 1,5 secondes.	recherche de position, la LED rouge clignote et le signal sonore continue.
ou		
	Longue impulsion rouge du témoin LED accompagnée d'un bip grave. 8 brefs clignotements verts du LED	Indique que la limite d'autotests GNSS a été atteinte. Aucun autre test GNSS ne peut être effectué. <small>Contactez GME pour obtenir de l'aide. Résumé du test :</small>
	suivi d'une mélodie à la fin.	Le test automatique GNSS a réussi. La balise PLB a obtenu la position GNSS.
	8 brefs clignotements rouges du LED avec des bips à la fin.	Résumé du test : le test automatique GNSS a échoué. La PLB n'a pas obtenu sa position après 5 minutes. Veillez à suivre les instructions du test automatique GNSS et recommencez le test. Si le problème persiste, contactez GME pour obtenir de l'aide.

ACTIVATION DE LA PLB

Cette section présente les conditions idéales et la procédure pour activer votre balise de détresse personnelle (PLB).

CONDITIONS IDÉALES D'ACTIVATION

- Pour garantir des performances optimales, activez la balise PLB dans un endroit offrant une vue dégagée sur le ciel. Si vous l'utilisez à l'intérieur d'un abri, notamment sous une surface métallique comme un toit de voiture, le signal risque d'être affaibli et pourrait ne pas être capté par les satellites de secours ou les aéronefs. Si vous vous trouvez dans une vallée étroite ou une gorge, placez la balise en hauteur pour maximiser ses chances d'être détectée.
- Veillez à positionner la PLB verticalement, avec l'antenne à la verticale et dégagée de tout obstacle comme les arbres ou les rochers.
- Ne recouvrez pas le récepteur GNSS et assurez-vous que la balise bénéficie d'un champ libre vers le ciel afin d'obtenir la meilleure position GNSS possible.
- Si vous devez porter la balise sur vous, privilégiez un emplacement surélevé et dégagé autour de l'antenne.
- Votre PLB n'est pas conçue pour fonctionner dans l'eau. Bien qu'elle soit étanche et flotte, elle doit rester au-dessus de la surface pour fonctionner correctement.
- En cas d'activation lors d'une situation d'urgence ou de détresse, laissez la balise allumée. Un signal continu est essentiel pour permettre aux secours de localiser votre position.

APPLICATION ACCUSAT CONNECT

Cette section présente des informations sur l'application **Accusat Connect**.

Pour installer l'application sur iOS ou Android :

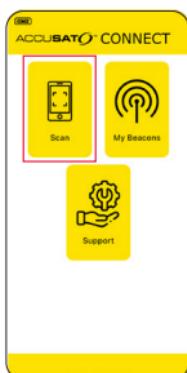
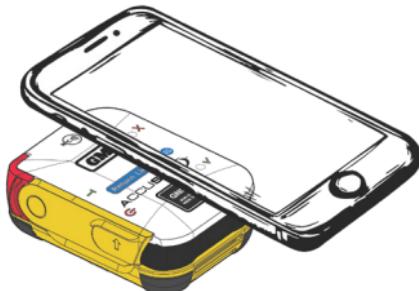
1. Rendez-vous sur l'App Store ou Google Play.
2. Recherchez Accusat Connect.

ACCUSAT CONNECT

L'application Accusat Connect vous permet de lire facilement votre MT620GR grâce à la technologie NFC.

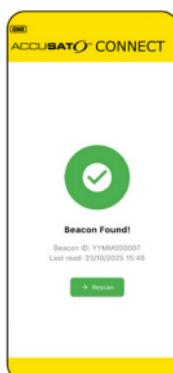
LECTURE DE VOTRE MT620GR

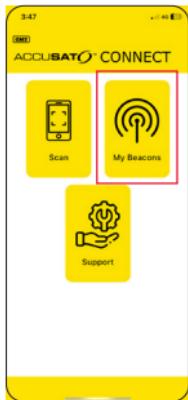
Pour lire votre balise, placez l'appareil Android ou Apple, avec l'application Accusat Connect ouverte, sur le dessus de votre MT620GR et appuyez sur l'icône « Scanner ». La lecture du MT620GR n'est possible que lorsque la balise est en mode ARRÊT.



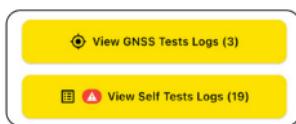
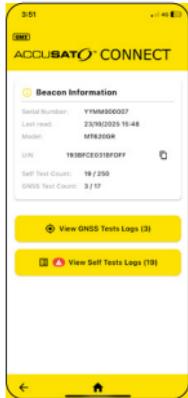
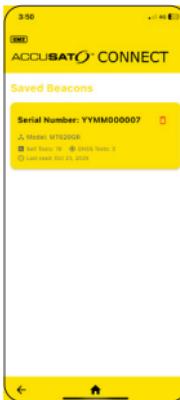
En lisant la balise, vous pouvez accéder aux informations suivantes de votre PLB :

- Numéro de série de la balise
- Date de dernière lecture
- Modèle
- Numéro HEX/UIN
- Nombre d'autotests
- Nombre de tests GNSS

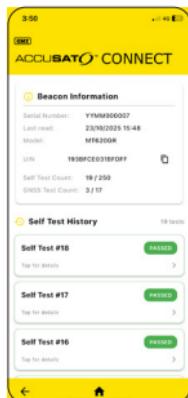




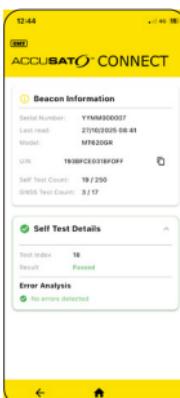
En sélectionnant « Mes balises », vous accédez à l'historique de toutes les balises lues ainsi qu'à leurs informations détaillées.



En choisissant « Voir les journaux de tests GNSS » ou « Voir les journaux d'auto-test », vous pouvez consulter l'historique complet des tests effectués sur l'appareil, avec leurs résultats de réussite ou d'échec au fil du temps.



Dans l'historique des autotests, sélectionnez une entrée du journal pour afficher les détails du test précédent ainsi que les informations associées à la balise, à condition que le test ait été validé avec une coche verte.



Beacon Information

Serial Number: YTMH0000007
Last heard: 23/03/2023 15:48
Model: MT620GR

GW: 192.168.0.100:8080
Self Test Count: 19 / 250
GNSS Test Count: 3 / 17

GNSS Self Test History

GNSS Test #2 (Timestamp: 23/03/23 15:48 PM)
GNSS Test #1 (Timestamp: 22/03/23 11:11 AM)
GNSS Test #0 (Timestamp: 22/03/23 09:41 PM)

View GNSS Tests Logs (3)

Dans l'autotest GNSS, sélectionnez une entrée du journal dans l'historique pour afficher les détails du test précédent, ainsi que l'emplacement GPS où celui-ci a été réalisé, à condition que le test ait été validé par une coche verte.

Remarque : La localisation du test GNSS affichée est précise uniquement pour le test le plus récent. Les emplacements des tests antérieurs sont donnés à titre indicatif.

Beacon Information

Serial Number: YTMH0000007
Last heard: 23/03/2023 15:48
Model: MT620GR

GW: 192.168.0.100:8080
Self Test Count: 19 / 250
GNSS Test Count: 3 / 17

GNSS Test Details

The map displays a street view with a red dot indicating the location of the latest GNSS test. Labels include "Bunting Green Lane", "Woolmer Hill Lane", and "Woolmer Woods".

Support



En sélectionnant « Assistance », vous accéderez aux liens d'assistance suivants :

- Enregistrez votre balise auprès d'AMSA (AUS)
- Enregistrez votre balise auprès de RCCNZ (NZ)
- Enregistrez votre balise (hors AUS)
- Enregistrez votre garantie auprès de GME
- Manuel MT620GR
- Confidentialité
- À propos

Register beacon with AMSA (AUS)
Register beacon with RCCNZ (NZ)
Register beacon (Non AUS)
Register your warranty with GME
MT620GR Manual
Privacy
About

LES BONS RÉFLEXES POUR UTILISER VOTRE PLB

Les images ci-dessous illustrent les bonnes pratiques à adopter lors de l'utilisation de la balise de détresse PLB.



Évitez de déployer la balise PLB dans l'eau.



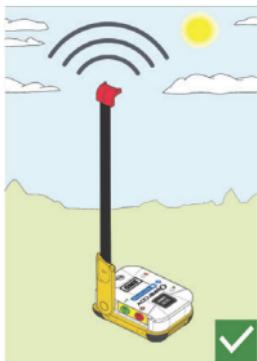
L'antenne doit toujours être orientée vers le ciel.



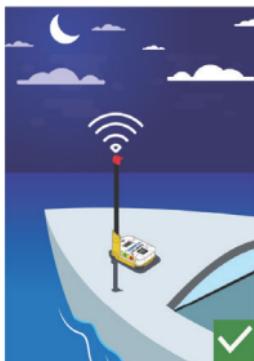
Ne recouvrez pas la zone du récepteur GNSS du PLB.



Ne placez pas le PLB dans un endroit où le ciel n'est pas bien dégagé.

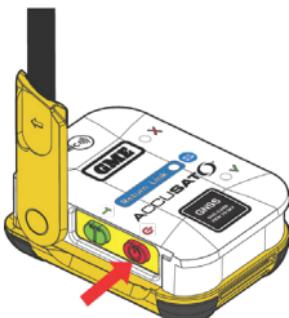


Veillez à ce que le PLB soit exposé à ciel ouvert, sans aucune obstruction, que ce soit sur terre ou sur l'eau.



PROCÉDURE D'ACTIVATION DU PLB

1. Appuyez sur le loquet de l'antenne situé en haut du PLB pour libérer l'antenne.
2. Déroulez l'antenne jusqu'à ce qu'elle soit complètement déployée.
3. Redressez l'antenne jusqu'à ce qu'un déclic se fasse entendre (à un angle de 90° perpendiculaire au boîtier du PLB).
4. Maintenez le bouton **Marche/Arrêt** appuyé pendant au moins 2 secondes. Le PLB est activé dès que le flash stroboscopique et la LED rouge clignotent accompagnés d'un bip sonore.



INDICATEURS D'ACTIVATION DU PLB

Indicateur	Détail
Le flash du stroboscope et la LED rouge s'allument toutes les 3 secondes. La balise émet un bip toutes les 15 secondes.	Indique que la balise PLB est activée.
La LED rouge est remplacée par une LED verte. Une mélodie retentit.	Indique que la balise a obtenu avec succès une position GNSS (coordonnées) et transmet désormais votre localisation dans le message de détresse 406 MHz.
Double clignotement des LED bleues et signal sonore toutes les 15 secondes.	Double clignotement périodique et signal sonore : indique qu'un signal de détresse 406 MHz avec demande de service de retour (RLS) a été envoyé et que la balise attend la confirmation du message de retour (RLM).
Clignotement unique de la LED bleue et bip sonore toutes les 15 secondes.	Clignotement bleu simple et bip périodique : signifie que le signal de détresse 406 MHz a été reçu et reconnu par le système (balise ayant reçu le RLM).



REMARQUE : Les balises de détresse doivent uniquement être activées en cas de danger grave et immédiat. Toute utilisation abusive peut entraîner le déploiement inutile de ressources de recherche et de sauvetage, et faire l'objet de lourdes sanctions.

DÉSACTIVATION DU MT620GR

Les étapes ci-dessous décrivent comment désactiver ou éteindre votre balise PLB.

1. Appuyez et maintenez le bouton **Marche/Arrêt** pendant plus de 5 secondes.
2. Les voyants rouges et verts clignoteront simultanément pour signaler que votre PLB a été désactivé.

Le PLB sera alors éteint et toutes les alertes visuelles et sonores seront arrêtées.



REMARQUE : En cas d'activation accidentelle, suivez les étapes ci-dessous :

- Désactivez votre PLB comme expliqué dans la section précédente.
- Informez le centre de coordination de sauvetage (RCC) le plus proche de l'activation accidentelle.

EN CAS D'ÉCHEC DE LA DÉSACTIVATION :

Si votre balise ne s'éteint pas du premier coup, recommencez la procédure de désactivation.

Si la désactivation échoue une seconde fois, suivez les étapes ci-dessous pour désactiver définitivement la balise :

1. Ouvrez la balise en retirant les 4 vis à l'arrière de l'appareil. Remarque : Les vis sont dissimulées sous des bouchons plastiques anti-sabotage.
2. Séparez les deux parties (haut et bas) du boîtier pour accéder à la zone de la batterie.
3. Débranchez les fils de la batterie à la base de la carte électronique, puis retirez la batterie.

Contactez l'équipe technique de GME pour toute assistance.

TRANSPORT DES PLB / VOYAGER AVEC UN PLB

Le balise de détresse MT620GR est équipée de deux blocs-piles au lithium métal contenant moins de 2 g de lithium. Elle n'est pas considérée comme un produit dangereux pour le transport. Toutefois, il est conseillé de contacter un revendeur agréé ou l'équipe de service GME avant l'expédition, car la réglementation peut évoluer.

Certaines sociétés de transport ou de messagerie peuvent exiger des conditions spécifiques pour l'acheminement d'appareils contenant des piles au lithium. Nous vous conseillons de conserver l'emballage d'origine de votre PLB pour tout déplacement. Avant d'expédier votre PLB, informez votre transporteur qu'il contient des batteries au lithium afin que votre colis soit correctement étiqueté.



Renseignez-vous auprès de votre transporteur sur d'éventuelles restrictions particulières qui pourraient vous concernez.

MISE AU REBUT

Des précautions particulières doivent être prises lors de l'élimination de votre PLB en fin de vie. La législation peut imposer des exigences spécifiques pour la mise au rebut. Dans un premier temps, contactez l'autorité nationale compétente pour obtenir des conseils. La section suivante explique comment désactiver définitivement votre PLB avant son élimination.

Pour désactiver définitivement la balise PLB :

1. Ouvrez la balise PLB en retirant les 4 vis situées à l'arrière de l'appareil.
Remarque : Les vis sont cachées sous les caches en plastique anti-sabotage.
2. Séparez les deux parties du boîtier (haut et bas) pour accéder au compartiment de la batterie.
3. Débranchez les câbles de la batterie à la base de la carte électronique.



Les batteries au lithium ne sont généralement pas considérées comme des déchets dangereux une fois totalement déchargées. Des professionnels qualifiés peuvent effectuer cette opération lentement et en toute sécurité. De nombreux composants du MT620GR sont recyclables.

Contactez l'équipe technique GME pour obtenir de l'assistance.

CARACTÉRISTIQUES...

MODES DE FONCTIONNEMENT

Type	Description
Activation	UHF (406) et VHF (homer) avec lampe à haute intensité, avertisseur sonore et indication de retour.
Autotest	Diagnostics internes complets avec retour visuel et sonore pour l'opérateur. Message de test UHF (synchronisation inversée compatible avec les testeurs de balise portatifs).
Autotest GNSS	Diagnostic complet du circuit GNSS et test d'acquisition de position en temps réel avec retour visuel à l'opérateur. Message de test UHF (synchronisation inversée, compatible avec les testeurs de balises portatifs).
NFC	Transfert de données vers l'application via NFC lorsque la balise est hors tension.

FONCTIONNEMENT

Type	Description
Activation	Procédure d'activation en 2 étapes. Consultez la section « Activation de votre PLB ».
Durée	Fonctionne plus de 24 heures à -20°C. Durée prolongée à température ambiante plus élevée.
Transmission	121,5 MHz et 406 MHz
Délai	50 secondes ($\pm 2,5$ sec) pour désactivation avant transmission de détresse.
Préchauffage	Aucune préparation nécessaire
VHF	121,5 MHz, 50 mW ± 3 dB, tonalité balayée AM (analogique)
UHF	406,031 MHz, 5 W ± 2 dB, PSK (numérique)
Luminosité	20 éclairs/minute LED blanche à haute intensité
Liaison de retour	LED bleue et avertisseur sonore indiquent visuellement et auditivement le statut du service de liaison de retour.

COSPAS-SARSAT

Type	Description
Certification	Certifié conforme aux exigences C/S T.001 (Classe 2).
Protocole d'Opération	Compatible avec le protocole de localisation Return Link Service.
Période de répétition	Moyenne de 50 secondes, avec variation numérique aléatoire.

BATTERIE

Type	Description
Durée de vie utile de la batterie	7 ans*
Méthode de remplacement	Remplacement uniquement en centre de service ou en usine. Impossible à remplacer par l'utilisateur.
Référence batterie	080028
Composition chimique de la batterie	LiMnO ₂ (0,6 g de lithium par cellule)
Configuration de la batterie	2 batteries isolées électroniquement, chacune composée de 2 cellules Panasonic type CR123A
Fabricant du pack batterie	Orient Technology (S) Pte Ltd

PHYSIQUE

Type	Description
Température de fonctionnement	-20 à +55°C (-4 °F à +131 °F)
Stockage optimal	À conserver dans un endroit frais, sec et à température ambiante
Stockage	-30 à +70°C* (-22 °F à +158 °F)
Poids	160 g ± 2 g
Distance de sécurité pour la boussole	1 m (3,3 pieds)
Dimensions (mm)	88 (h) x 66 (l) x 37 (p)
Flottabilité	Flotte sur l'eau douce et salée.
Étanchéité	IP68 (10 m d'eau salée pendant 1 h)
Matériaux	Châssis jaune haute visibilité avec capuchon translucide. Structure en plastique haute résistance stabilisé aux UV, équipée de pare-chocs absorbant l'énergie.

RÉCEPTEUR GNSS/GALILEO

Type	Description
Type	GPS L1 C/A et Galileo E1 B/C à ultra-haute sensibilité
Antenne	Antenne patch céramique.
Acquisition	Démarrage à froid typique en 30 secondes.

AUTRES CARACTÉRISTIQUES

Type	Description
Normes et homologations	COSPAS-SARSAT T.001, version 4, révision 11 (oct. 2023), COSPAS-SARSAT T.007, version 5, révision 10 (oct. 2023), ETSI EN 302 152-1 V1.11 (2003), IEC 61108-1 : 2003, ETSI EN 301 489-1 V2.2.3 (2019-11), ETSI EN 301 489-19 V2.2.1 (2022-09), ETSI EN 301 843-1 V2.2.1 (2017-11), ETSI EN 301 489-3 V2.3.2 (2023-01), IEC 62368-1 Éd. 2 : 2014, ETSI EN 303 413 V1.2.1 (2021-04), EN 300 330 V2.1.1 (2017-02), IEC 60086-4 : 2019, EN 50665 : 2017, EN62479 : 2010
Transport	Répond aux exigences de l'ONU pour le transport comme marchandise non dangereuse à bord d'avions de ligne.
Antenne	Acier inoxydable trempé SUS631.
Accessoires	Pochette de transport protectrice avec mousqueton en aluminium.

*Un stockage prolongé à une température supérieure à 20°C réduit la durée de vie de la batterie.

**À condition d'être utilisé conformément aux autotests généraux/GNSS, ainsi qu'aux consignes de stockage et d'entretien figurant dans ce manuel.

***Réglage usine standard, sous réserve des exigences nationales. Reprogrammable par le distributeur via l'interface optique. Les spécifications peuvent être modifiées sans préavis ni obligation.

CONFORMITÉ À LA DIRECTIVE 2014/53/UE SUR LES ÉQUIPEMENTS RADIO (RED)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ EUROPÉENNE

GME Pty Ltd déclare par la présente que l'équipement radio de type MT620GR est conforme à la directive 2014/53/UE (RED).

Un exemplaire complet de la déclaration de conformité UE accompagne chaque appareil et peut également être consulté en ligne à l'adresse suivante : https://www.gme.net.au/app/uploads/53522-1_EU-Declaration-MT620GR.pdf

CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 10(2) ET L'ARTICLE 10(10)

Les balises personnelles MT620GR de GME portant le marquage CE répondent aux exigences de l'article 10(2), puisqu'elles peuvent être utilisées dans au moins un État membre tel qu'évalué.

Conformément à l'article 10(10), lorsqu'il existe certaines restrictions ou qu'une autorisation est requise pour la mise en service du produit (dans les pays indiqués), les produits MT620GR de GME affichent le pictogramme suivant sur leur emballage :



Des informations complémentaires sur les restrictions appliquées par chaque État membre figurent ci-dessous :

- 1) Les informations concernant la Bulgarie ne sont pas disponibles auprès du fabricant. Veuillez consulter l'autorité nationale compétente. Site web : www.marad.bg ; Email : mrcc@marad.bg ; mrcc_vn@marad.bg. [4]
- 2) La détention d'une PLB est autorisée en République tchèque, mais veuillez noter que toute émission est interdite sur le territoire national et qu'aucun service PLB n'est disponible. [3]
- 3) La possession d'une PLB est autorisée au Danemark. En revanche, son utilisation n'est pas permise et il n'est pas possible d'obtenir une licence pour son usage. Selon l'Agence maritime danoise, l'équipement PLB peut être utilisé à bord de navires danois en tant qu'EPIRB avec identification MMSI (et inclus dans la licence de station de navire). [3]
- 4) En Allemagne, l'utilisation d'un équipement commercialisé comme PLB n'est autorisée qu'après conversion en dispositif de type EPIRB et saisie d'un MMSI. Dans le langage officiel, il n'est pas désigné sous le terme « PLB ». [3]
- 5) En Estonie, la PLB doit être programmée et enregistrée. Pour plus d'informations, veuillez utiliser les coordonnées suivantes : Téléphone : +372 667 2000 ; Email : info@tja.ee [3]
- 6) En Irlande, les balises PLB 406 MHz sont exemptées de licence conformément à l'arrêté Statutory Instrument S.I. No. 290 de 2010. Leur utilisation est autorisée à condition d'être entièrement enregistrées sur le site d'enregistrement des PLB de ComReg. Pour en savoir plus, consultez : http://www.comreg.ie/licensing_and_services/personal_locator_beacons.715.html. [3]

- 7) En Grèce, il est obligatoire d'enregistrer sa balise de localisation personnelle (PLB) avant utilisation. L'usage d'une PLB est strictement réservé aux situations d'urgence pour signaler une détresse. Le formulaire d'enregistrement en ligne est disponible à l'adresse suivante : <https://www.gov.gr/en/upourgeia/upourgeio-nautilias-kai-nesiotikes-politikes/nautilias-kai-nesiotikes-politikes/epramoge-radiofaron-plb> [4]
- 8) Les balises de localisation personnelle (PLB) avec le code pays Espagne sont autorisées par l'administration espagnole uniquement en milieu maritime, à condition qu'elles soient associées à un navire pour lequel l'installation d'une EPIRB n'est pas obligatoire. Elles doivent être programmées avec le MMSI du navire et installées exclusivement pour cet usage. Les PLB ne peuvent pas se substituer aux dispositifs ELT ou EPIRB lorsque ceux-ci sont exigés par la réglementation. [4]
- 9) En France, l'enregistrement des PLB dans la base de données nationale est obligatoire. Site internet : <https://registre406.cnes.fr> . Pour plus d'informations concernant les règles de codage des PLB, consultez : <https://www.cospas-sarsat.int/images/stories/SystemDocs/Current/S.007-France.pdf> [4]
- 10) En Croatie, le vendeur ou l'acheteur d'une balise de détresse personnelle (PLB) doit effectuer l'enregistrement via l'interface officielle du Ministère de la Mer, des Transports et des Infrastructures. Site internet : <https://mmpi.gov.hr/more-86/sluzbeni-obrasci-111/111> ; Selon la CEPT, une licence individuelle n'est pas requise, mais une licence générale est délivrée à la place. [3]
- 11) En Italie, l'utilisation des PLB est autorisée, mais l'enregistrement des émetteurs 406 MHz est obligatoire auprès du registre des balises géré par la station satellite italienne Cospas-Sarsat située à Bari. Site web : <https://www.cospas-sarsat-italy.it/en/transmitter-registration> [4]
- 12) L'utilisation des balises PLB 406 MHz est autorisée en République de Chypre, à condition que l'utilisateur ait enregistré sa balise auprès du JRCC Larnaca et que la PLB respecte les normes COSPAS-SARSAT. Site internet : https://jrcc-cyprus.mod.gov.cy/mod/cjrcn.nsf/PLB_programming_en/PLB_programming_en?openform [4]
- 13) Selon la CEPT, les balises personnelles de localisation (PLB) sont autorisées et aucune licence n'est requise. Veuillez vérifier auprès des autorités nationales compétentes. Administration de l'aviation civile – Agence des transports : www.tkal.lt ou Département maritime de l'Administration de la sécurité des transports de Lituanie : <https://ltsa.lrv.lt> [3]
- 14) L'utilisation des PLB aux Pays-Bas est autorisée uniquement si elles sont programmées selon le « Serial User Protocol » et que toutes les informations nécessaires sont enregistrées auprès de l'Agence des communications radio. Site Web : <https://www.rdi.nl/radiocommunications-agency> [3]
- 15) D'après la CEPT, en Autriche, l'utilisation légale des PLB n'est pas couverte par une licence de station navire ou aéronef ; pour obtenir les informations les plus récentes, consultez le site suivant : www.bmvit.gv.at ; ou contactez par e-mail : ernst.cerny@bmvit.gv.at ou pt3@bmvit.gv.at . [3], [4]
- 16) Au Portugal, les PLB sont autorisées pour un usage maritime sur les bateaux de plaisance et les petits navires de pêche (<14m) ; dans ces cas, la balise est enregistrée comme équipement du navire concerné. L'utilisation d'une PLB à bord d'un navire battant pavillon portugais nécessite une demande de licence nationale. La PLB doit être MT620GR

- enregistré et programmé avec le MMSI attribué à ce navire. Site web : <https://www.dgrm.pt/> [3]
- 17) En Roumanie, selon la CEPT, il n'est pas autorisé d'utiliser une PLB à la place d'une EPIRB à bord des navires ou d'une ELT à bord des aéronefs. L'utilisation d'une PLB doit être déclarée à l'ANCOM (site : <http://www.ancom.org.ro>) pour être inscrite dans une base de données nationale. L'enregistrement est gratuit. [3] 35
- 18) Selon COSPAS-SARSAT, il n'est pas autorisé de coder les balises personnelles de localisation (PLB) avec le code pays slovaque. Pour en savoir plus, veuillez contacter l'Autorité du Transport – Division de l'Aviation Civile ; Email : navigacia@nsat.sk ; Site web : www.nsat.sk. Pour toute question relative au spectre radio, consultez : <http://www.teleoff.gov.sk> [4]
- 19) D'après la CEPT, l'utilisation des balises PLB 406 MHz est autorisée en Finlande. Toutefois, leur usage et leur détention nécessitent une licence radio nationale, pouvant entraîner des frais. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de TRAFICOM : <https://www.traficom.fi/en> [3]
- 20) Selon COSPAS-SARSAT, les balises PLB 406 MHz sont autorisées pour un usage personnel sur terre, en mer et à bord des aéronefs. L'Autorité norvégienne des communications délivre les licences radio pour ces dispositifs et gère une base de données accessible en continu au Centre de Contrôle Norvégien et aux Centres de Coordination des Secours, 24h/24 et 7j/7. Pour plus d'informations, consultez nmcc.com/en/ [4]
- 21) Selon la CEPT, l'utilisation des balises de localisation personnelles (PLB) n'a pas encore été autorisée en Islande pour un usage individuel. Les PLB peuvent être louées auprès de ICE-SAR (*Slysavarnarfelag Í Landsbjörg, ICE-SAR – l'Association islandaise de recherche et de sauvetage*). Des licences temporaires sont également délivrées aux visiteurs dont les PLB sont enregistrées dans d'autres pays. L'Administration des postes et télécommunications autorise les PLB 406 MHz, délivre toutes les licences radio et gère une base de données. L'enregistrement en ligne des PLB se fait sur : <https://www.pfs.is/um-pfs/eydublod/umsokn-um-leyfi-til-starfraekslu-plbneydarsendis/> [4]

RÉFÉRENCES

- 1) https://www.sarsat.noaa.gov/cospas_sarsat.html
- 2) <https://cospas-sarsat.int/en/>
- 3) Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT)
<https://cept.org/ecc/topics/maritime/personal-locator-beacons-plbs-usage-in-cept>
- 4) COSPAS-SARSAT
<https://406registration.com/countriessupported.aspx?CultureCode=en-US>
- 5) Galileo SAR
<https://www.gsc-europa.eu/galileo/services/search-and-rescue-sar-galileo-service>

AVIS & MISES EN GARDE

AVIS DE DROITS D'AUTEUR

GME Pty. Ltd. détient l'ensemble des droits relatifs à ce document et aux informations qu'il contient. Toute reproduction, utilisation ou communication à des tiers sans autorisation expresse est strictement interdite.

© 2025 GME Pty Ltd, Sydney, Australie

AVERTISSEMENT

Les balises de détresse doivent être utilisées uniquement en cas de danger grave et imminent. Il est essentiel de lire attentivement ce manuel.

	<p>REMARQUE : AVERTISSEMENT RELATIF À L'EXPOSITION RF – Déclaration de conformité à la sécurité humaine</p> <p>Conformément à la norme EN 50665 (Exposition maximale autorisée) – norme générique pour l'évaluation des équipements électriques et électroniques concernant les restrictions d'exposition humaine aux champs électromagnétiques de 0 à 300 GHz – une distance de sécurité minimale d'utilisation de 62 cm doit être respectée pour garantir des niveaux de densité de puissance sûrs. Il s'agit de la distance minimale entre l'utilisateur et la surface émettrice de l'appareil.</p> <p>Il est recommandé de respecter cette distance minimale afin de garantir la conformité aux restrictions d'exposition mentionnées. En cas de proximité prolongée, comme lors d'une opération de maintenance, l'appareil doit être mis hors tension à la source principale. Pour toute question complémentaire, veuillez nous contacter à l'adresse indiquée.</p>
--	---

GARANTIE GME CONTRE LES DÉFAUTS POUR LES CLIENTS AUSTRALIENS

Cette garantie contre les défauts est offerte par GME Pty Ltd, A.C.N. 000 346 814 (désignée par Nous, Notre ou GME). Nos coordonnées figurent à la clause 3.b. Cette déclaration de garantie s'applique uniquement aux produits achetés en Australie. Pour les produits vendus en dehors de l'Australie, veuillez contacter votre distributeur GME local dont les coordonnées sont disponibles sur www.gme.net.au/export.

1. Garanties consommateur

- a. Nos produits bénéficient de garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de la législation australienne sur la consommation. Vous avez droit à un remplacement ou à un remboursement en cas de défaut majeur, ainsi qu'à une compensation pour toute perte ou dommage raisonnablement prévisible. Si le produit ne présente pas la qualité attendue sans que cela constitue un défaut majeur, vous pouvez également demander sa réparation ou son remplacement.³⁷
- b. Dans la mesure du possible, nous excluons toutes les autres conditions, garanties et obligations qui pourraient être présumées.

2. Garantie contre les défauts

- c. Nous garantissons que nos produits sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant la période de garantie (voir le tableau de garantie), à compter de la date d'achat initial (ou toute autre période convenue par écrit).
- d. Aucune disposition de cette garantie n'exclut, ne limite ou ne modifie les conditions, garanties, droits ou recours prévus par la loi australienne sur la consommation et qui ne peuvent être exclus, limités ou modifiés. Pour ces conditions, termes, garanties et droits qui ne peuvent être exclus, limités ou modifiés, nous restreignons les recours dans la mesure permise par la législation en vigueur.
- e. Vous pouvez bénéficier, à notre discrétion, d'un remplacement ou d'une réparation du produit, conformément aux modalités de ce document, si votre produit s'avère défectueux pendant la période de garantie.
- f. Nos produits sont fabriqués à partir de matériaux neufs ou équivalents à du neuf. Les pièces de rechange peuvent également être neuves ou équivalentes à du neuf. Nous garantissons l'absence de défauts de matière ou de fabrication sur toute pièce de remplacement pour la durée restante de la garantie du produit concerné. Pendant la période de garantie, nous procéderons, dans la mesure du possible, à la réparation du produit ou, le cas échéant, à son remplacement ou celui de la pièce défectueuse.
- g. Toutes les pièces remplacées dans le cadre de cette garantie deviennent la propriété de GME.

h. Dans la limite autorisée par la loi, notre responsabilité exclusive en cas de non-respect d'une condition, d'une garantie ou de toute autre obligation implicite est restreinte comme suit :

- (a) pour les biens que nous fournissons, à l'une des options suivantes, à notre seule discrétion :
le remplacement des biens ou la fourniture de biens équivalents ; la réparation des biens ; la prise en charge du coût de la réparation ou de l'acquisition de biens équivalents ;
 - (b) dans le cas des services que nous proposons, l'une des options suivantes pourra être choisie à notre entière discrétion :
la fourniture des services à nouveau ; ou la prise en charge des frais pour que les services soient à nouveau réalisés.
- i. Pour toute réparation effectuée hors période de garantie, nous garantissons que celle-ci sera exempte de défauts de matériaux et de fabrication pendant trois (3) mois à compter de la date de la réparation initiale. Nous nous engageons à réparer de nouveau ou à remplacer, selon notre appréciation, tout élément ou travail que nous jugeons défectueux.
- j. Nous garantissons que nos services seront réalisés avec soin et compétence, et nous nous engageons à examiner toute réclamation formulée de bonne foi concernant nos prestations. Si nous jugeons la réclamation fondée, et dans la limite de notre responsabilité au titre de cette garantie (dans le respect de la législation), nous acceptons de fournir à nouveau ces services sans frais supplémentaires pour vous.

3. Garantie

- a. Si vous estimatez que le produit présente un défaut, pour effectuer une demande au titre de cette garantie, vous devez, avant la fin de la période de garantie concernée (voir le tableau des garanties), et à vos frais (y compris les frais de port, de livraison, de transport ou d'assurance du produit), nous envoyer :
 - une copie de votre preuve d'achat ou tout document attestant de celle-ci (conservez l'original) ;
 - le produit défectueux avec tous ses accessoires ;
 - une explication écrite des raisons pour lesquelles vous pensez que le produit est défectueux ; ainsi que les coordonnées pour vous joindre.
- b. Veuillez adresser votre demande à :

GME Pty Ltd

PO Box 96, Winston Hills NSW 2153, Australie

Tél. : (02) 8867 6000, Fax : (02) 8867 6199

Email : servadmin@gme.net.au

- c. Si nous constatons que votre produit présente un défaut, nous prendrons en charge les frais de retour du produit réparé ou remplacé et nous vous rembourserons les dépenses raisonnables engagées pour nous envoyer votre demande de garantie.
- d. Si nous estimons que votre produit ne peut pas être retourné, cette garantie ne s'applique pas à votre produit.

4. **Ce que la garantie ne couvre pas**

Nous déclinons toute responsabilité au titre de cette garantie et, dans la mesure autorisée par la loi, nous ne pourrons être tenus responsables de tout défaut, perte, dommage ou blessure résultant ou lié à :

- (i) le non-respect par vos soins des avertissements et des instructions figurant dans ce guide d'utilisation concernant l'installation et l'utilisation correcte du produit ;
- (ii) une utilisation intentionnelle inappropriée ou une mauvaise utilisation volontaire du produit ;
- (iii) toute modification ou altération du produit de quelque manière que ce soit ;
- (iv) les défauts et dommages causés par l'utilisation du produit avec des produits autres que GME ;
- (v) toute modification du produit ou prestation effectuée sur le produit par une personne autre que GME ou un prestataire agréé GME ;
- (vi) toute cause externe indépendante de notre volonté, y compris mais sans s'y limiter, panne de courant, foudre ou surtension ;
- (vii) ou tout article dont le numéro de série a été retiré ou rendu illisible.

DURÉE DE LA GARANTIE

Nous offrons la garantie suivante sur les produits GME et Kingray. Toute réparation ou tout remplacement effectué pendant la période de garantie n'aura pas pour effet de prolonger ou de renouveler la durée de garantie à compter de la date d'achat initiale.

Durée de garantie selon le type de produit

Autres de matériel personnel (PC)	6 ans
-----------------------------------	-------



gme.net.au

GME Pty Ltd

17, rue Gibbon, Winston Hills NSW 2153, Australie

Référence : 311187 Numéro de plan : 53512-4